le journal du CCAS de Saint-André de Sangonis

Juin 2023 • N°15

Journal d'informations du Centre Communal d'Action Sociale

À NOTER !

Repas des aînés

Pour des raisons techniques et d'organisation, le traditionnel repas des aînés de fin d'année se déroulera en janvier 2024. La date exacte vous sera communiquée dans le journal du CCAS d'octobre. Il sera toujours possible pour les personnes qui ne pourront pas venir au repas, de recevoir un colis gourmand. Les conditions restent inchangées :

- **inscription obligatoire (pour le repas et le colis)**
- **accessibles aux Saint-Andréen(e)s de 65 ans et plus**
- **participation de 5€ (pour le repas uniquement)**

Semaine Bleue

Une exposition sur la Semaine Bleue 2022 a été organisée afin de mettre à l'honneur tous les participants à cette belle semaine. A cette occasion, un vernissage a eu lieu à l'IME l'Ensoleillade le mercredi 31 mai. Des moments de rencontres intergénérationnelles inoubliables ont réuni à nouveau les enfants de l'IME et des écoles, ainsi que les résidents de la maison de retraite.

La Semaine Bleue 2023 aura lieu du 4 au 10 octobre sur le thème : « Vieillir ensemble, une chance à cultiver ». Comme à l'accoutumée, des animations intergénérationnelles seront proposées. Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

À SAVOIR

Don de moelle osseuse

QUI PEUT ÊTRE DONNEUR ?

3 conditions cumulatives obligatoires :

- **Avoir entre 18 et 35 ans** au moment de l'inscription (mais on peut rester inscrit(e) et faire un don de moelle osseuse jusqu'à 60 ans inclus).
- **Être en parfaite santé,** vous pouvez vérifier que vous ne possédez pas de contre-indications au don de moelle osseuse dans notre FAQ ou directement dans le formulaire d'inscription au registre.
- **Répondre à un questionnaire de santé,** suivi d'un prélèvement salivaire ou d'une prise de sang pour établir votre «carte d'identité biologique». C'est ce qui permet par la suite de savoir si vous êtes compatible avec un patient.

COMMENT S'INSCRIRE ?

S'inscrire sur le registre national des donneurs volontaires de moelle osseuse, se fait en 4 temps :

- **Vous prenez le temps de vous informer** et de réfléchir à votre engagement. C'est ce que vous faites en ce moment !
- **Vous demandez votre inscription sur le site https://www.dondemoelleosseuse.fr/.**
  Cette démarche en ligne est simple et rapide.
  Vous répondez directement à quelques questions. Elles servent à vérifier que votre état de santé vous permet bien d'être donneur de moelle osseuse.
- **Vous finalisez votre inscription, à domicile ou dans un centre.**
  Vous avez le choix entre recevoir votre dossier d'inscription à domicile avec les documents à remplir et le kit de prélèvement salivaire (la notice du kit vous explique comment le réaliser, avec une vidéo tuto accessible via QR code). Ou bien prendre rendez-vous dans un centre donneur pour effectuer un entretien médical et une prise de sang. C'est ce prélèvement, salivaire ou sanguin, qui établira votre «carte d'identité biologique» indispensable pour savoir si vous êtes compatible avec un patient.
- **Et voilà, vous êtes inscrit(e) comme donneur(euse) !**
  Une fois votre rendez-vous passé ou votre dossier renvoyé et enregistré, vous recevez votre carte de donneur volontaire de moelle osseuse, symbole de votre engagement.

ACTUALITÉ

Après-midis récréatives

A partir du 5 Septembre, les après-midis récréatives auront lieu à la maison intergénérationnelle, 20 cours de la liberté, en face de la salle des fêtes. Les activités proposées restent identiques ; jeux de cartes, jeux de société, loto, gouter... l'occasion de passer un moment ludique et convivial. Toutes les personnes de plus de 65 ans isolées peuvent y participer, pour cela vous pouvez contacter le CCAS au 04 67 57 04 60 ou vous rendre directement sur place aux dates indiquées ci-dessous.

2023							
Septembre		Octobre			Novembre		Décembre
5	19	3	17	31	14	28	12

SOLIDARITÉ

Un été au rythme de la solidarité

Le Secours Populaire, fidèle à son engagement inconditionnel auprès des personnes en difficultés, restera ouvert tout l'été. L'association sera toutefois fermée du 10 au 15 juillet et du 14 au 19 août. Des journées de permanence seront assurées en juillet et en août.

A partir du 3 juillet, tous les mercredis, jeudis et vendredis, de 13h30 à 17h, seront assurés :

- **L'accueil** avec son espace multimédia donnant le libre accès à un ordinateur, le téléphone et un photocopieur.
- **La distribution de l'alimentation solidaire** aux foyers précaires de la moyenne vallée de l'Hérault (sur inscription) et les colis d'urgences.
- **L'ouverture de la boutique solidaire.** Il s'agit d'un espace de solidarité où l'on peut déposer les affaires dont on n'a plus l'utilité et où l'on peut trouver des objets et/ou des vêtements de seconde main contre des petites participations solidaires. Toutes les participations enregistrées permettent à l'association de poursuivre ses actions de solidarité tout au long de l'année. Cet espace de solidarité est ouvert à tous et toutes ! Rappel : L'association accepte uniquement les dons de : vêtements, chaussures, maroquinerie, bijoux, bibelots, vaisselle, petit électroménager, livres, jouets ... **en très bon état et fonctionnels.**

Le coup de pouce du Secours Populaire n'est pas seulement alimentaire et vestimentaire. Tout cet été, les bénévoles se mobiliseront pour « des vacances pour tous » et organiseront de multiples actions d'éducation populaire en direction des personnes en difficultés de la vallée de l'Hérault comme des séjours en famille ; une « Journée bonheur » au parc aquatique à Lunas ; la Journée des oubliés des vacances (JOV) au Lac du Salagou, qui réunira le 24 août prochain des familles en difficultés reçues par le Secours Populaire de l'Hérault pour profiter du lac, d'activités culturelles et sportives. Comme le disait ce slogan du Secours Populaire dans les années 90 et toujours d'actualité aujourd'hui en 2023 : « Les vacances c'est aussi important que la soupe pour grandir ».

CET ÉTÉ VOUS POUVEZ SOUTENIR LE SECOURS POPULAIRE DE SAINT ANDRÉ DE SANGONIS :

- **En donnant de votre temps (quelques heures ou plus).** Tout le monde peut apporter son aide à la solidarité : jeunes, étudiants, retraités ...
- **Faire un don financier** à l'adressant à la permanence de Saint André de Sangonis. Si vous souhaitez offrir du bonheur aux enfants de la vallée de l'Hérault, 1 don de 50 euros = 1 départ en vacances. 75 % de votre don peut bénéficier d'une réduction fiscale. En savoir plus : https://vacances.secourspopulaire.fr/

Contacter l'association :
Secours Populaire, 6 bis rue Sainte Brigitte à St André de Sangonis.
Tél : 04 67 57 56 60 - Mail : saint.andre@spf34.org

PLAN CANICULE

à noter...

Numéros d'urgence

15 ..... SAMU

17 ..... Police/Gendarmerie

18 ..... Pompiers

112 ..... N° d'appel d'urgence européen

114 ..... N° d'appel d'urgence personnes muettes et malentendantes (fax ou sms)

115 ..... SAMU social / secours aux sans-abri

119 ..... Enfance maltraitée

197 ..... Alerte Attentat/enlèvement

36 24 ..... SOS médecins

39 19 ..... Violences conjugales

39 77 ..... Allô Maltraitance personnes âgées

116 000 ..... SOS enfants disparus

04 91 75 25 25 ..... Centre Anti-Poison

Numéros utiles

36 46 ..... CPAM

39 39 ..... Allo Service Public

39 49 ..... Pôle Emploi

0810 25 34 80 ..... CAF

0892 683 208 ..... Chéquier volé ou perdu

0892 705 705 ..... Opposition carte bancaire

0800 23 13 13 ..... Drogues Info Service

0811 91 30 30 ..... Écoute Alcool

0811 91 20 20 ..... Écoute Cannabis

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Directeur de publication : Jean-Pierre Gabaudan - Direction comité de rédaction : Chantal Dumas
Diffusion : CCAS de St-André-de-Sangonis
Conception, réalisation, impression : Dixicom - 04 67 02 68 68
Dépôt légal : 2e trimestre 2023.

dixicom édition & publicité